



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 42316

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du réseau culturel de la France à l'étranger. L'action culturelle est un levier essentiel pour la promotion de l'image de la France. Avec plus de 1 500 implantations aux statuts divers, le réseau culturel français est le plus étendu du monde. Il exerce une mission bien plus large que la coopération et la diffusion culturelles, puisqu'il assure également la promotion de la langue française, le développement de partenariats et d'échanges scientifiques, la mobilité étudiante vers la France et la coopération éducative, chacune de ces missions appelant des moyens significatifs et des compétences distinctes. Un récent rapport de la Cour des comptes montre que ce réseau est aujourd'hui confronté à une érosion de ses moyens de financement. Il est également touché par des difficultés liées à ses ressources humaines. Le pilotage du réseau et des opérateurs n'est en outre pas exempt d'insuffisances. Au regard de ces constats, la Cour recommande une série d'actions correctives, en proposant notamment de mettre en place en 2014 l'outil de suivi par Campus France des anciens étudiants, chercheurs et boursiers étrangers soutenus par le réseau public. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La loi du 27 juillet 2010 a confié à Campus France une mission de suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement. Les ministères des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont chargé Campus France de concevoir une plateforme de mise en réseau en lien avec les ambassades, prenant également en compte les établissements d'enseignement supérieur et les autres partenaires. Cet outil, qui devrait être progressivement déployé en 2014, s'articulera avec les réseaux déjà existants, notamment les Clubs France animés par les ambassades. Les sites mis en place par les associations d'anciens élèves des établissements de l'AEFE ou d'enseignement supérieur français seront également invités à le rejoindre. Il aura pour objectif de maintenir le lien entre les anciens élèves et la France, de constituer des réseaux interactifs avec les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et tout autre acteur impliqué dans la mobilité étudiante, dont les collectivités locales et les associations d'anciens, et d'offrir des informations, une animation et des services attractifs aux partenaires. En s'inscrivant sur cette plateforme, les anciens étudiants étrangers auront ainsi accès à un réseau interactif global. Ils pourront bénéficier d'opportunités professionnelles, d'invitations et autres services.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42316

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11707

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12877